Séance du mardi 6 mai 2008 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.

Monsieur Nicolas GUIMET a été nommé secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GOLINELLI Joëlle, GROS Laurent, GUIMET Nicolas, MOREL Fabienne, MURRIS Isabelle, NOURRISSAT Johane, PELLEVAT Cyril, PERNET Marie-Pierre, SCHMITT Lionel, THABUIS Bruno, VIAL Jean-Claude.
Absent excusé : Frédéric MERANDON donnant pouvoir à Laurent GROS.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29.04.2008

Nombre de conseillers : 15 **Quorum** : 8 **Présents** : 14.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1- Désignation délégué ADMR

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient de désigner un délégué pour représenter la Commune d'Arthaz au sein de l'ADMR des Tourelles de Reignier. Il rappelle la mission de l'association qui est l'aide à domicile pour les personnes âgées et handicapées. Depuis 1983, neuf communes forment l'association et doivent proposer à chaque renouvellement de conseil, un délégué à l'ADMR qui sera présent au conseil d'administration.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne** Madame Johane NOURRISSAT en qualité de déléguée à l'ADMR des Tourelles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2- Désignation des délégués au SIGCSPRA

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil que la commune adhère à titre indépendant au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCSPRA). Chaque commune est représentée au sein du Comité par 2 délégués titulaires et éventuellement deux délégués suppléants qui doivent être nommés lors de chaque renouvellement de conseil municipal.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne** Madame Marie-Claire GOBET, conseillère et Monsieur Jean-Claude VIAL, conseiller, en qualité de délégués titulaires et Madame Fabienne MOREL, conseillère et Cyril PELLEVAT, Maire, en qualité de délégués suppléants au SIGCSPRA .

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

3- Désignation de 12 commissaires et 12 suppléants à la commission communale des impôts directs

Vu l'article 1650 du code général des Impôts sur la Commission Communale des Impôts Directs,
Vu le courrier de la Direction des Services Fiscaux de Haute-Savoie daté du 1er avril 2008 nous demandant de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune d'Arthaz Pont Notre Dame suite aux récentes élections,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de proposer à la nomination les commissaires suivants, sachant que Monsieur Le Maire ou son adjoint délégué est le président d'office de la commission :

Commissaires titulaires :	Commissaires suppléants :
PERNET Marie-Pierre, 1ère adjointe	CIABATTINI Alain, adjoint
GROS Laurent, 2ème adjoint	GOLINELLI Joëlle, conseillère municipale

CHABOD Frédéric, conseiller municipal
GOBET Marie Claire, conseillère municipal
VIAL Jean Claude, conseiller municipal
GINDRE Daniel
LAMBERT Victor
ROSSAT André
FLORET Natanaël
BERTRAND GRAND Laetitia
FORESTIER Joseph, extérieur commune
CLERC Marie-Claude, extérieur commune
GUIMET Nicolas, conseiller municipal
MERANDON Frédéric, conseiller municipal
MOREL Fabienne, conseillère municipal
MURRIS Isabelle, conseillère municipale
NOURRISSAT Johane, conseillère municipale
SCHMITT Lionel, conseiller municipal
THABUIS Bruno, conseiller municipal
JAPPEL Raoul
PARIGI Maurice, extérieur commune
OBERSON Claude, extérieur commune

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

4- Attribution subvention Association Familles Rurales pour la cantine scolaire

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du conseil du courrier de l'Association Familles Rurales demandant notamment la reconduction de la subvention pour la cantine scolaire, soit 11.000 euros pour l'année scolaire 2008-2009. La demande porte également sur des travaux à prévoir afin d'être en conformité avec la PMI pour le centre aéré ouvert durant les vacances scolaires et une participation financière de la mairie pour l'achat de petits matériels dédiés spécifiquement à l'activité centre aéré.

Suite à cette lecture, Mesdames Isabelle MURRIS, Marie-Pierre PERNET, Fabienne MOREL et Monsieur Alain CIABATTINI se retirent durant le temps du débat et du vote.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres restants,

- **Décide** de verser à l'Association Famille Rurale pour son activité cantine scolaire les P'tits Pieds Dans Le Plat, une subvention de 11.000 € pour l'année 2008.
- **Précise** que le montant de cette indemnité sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget communal 2008.
- **Décide** de procéder aux travaux d'aménagement demandés (changement cache-radiateurs, scellement des pierres du muret et pose d'un portail) et de participer financièrement à l'achat de petits matériels nécessaires au bon fonctionnement du centre aéré dans la limite de 200 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

5- Enquête publique Chemin Rural secteur les Vignes du Milieu

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la réalisation de la nouvelle construction de Monsieur Christian Gillard aux Vignes du Milieu, il conviendrait de procéder au déplacement du chemin rural (25m2) menant au lavoir afin que le chemin ne passe pas par la cour du propriétaire. Ce déplacement de l'assise du chemin pourrait se faire en échange de deux parcelles d'une superficie totale de 25 m2 appartenant à Monsieur Christian GILLARD.

Il indique que le déclassement du domaine public d'une partie de ce chemin est nécessaire à sa cession et qu'il est précédé d'une enquête publique, conformément au décret N°76-790 du 20 août 1976 et au décret N°89-631 du 4 septembre 1989 relatif au code la voirie routière (articles R141-4 à R141-9).

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de désaffectation d'une partie du chemin rural aux Vignes du Milieu,
- **Charge** Monsieur Le Maire de diligenter l'enquête publique préalable à cette désaffectation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

6- Création des commissions spécifiques au PLU et à la maison intergénérationnelle

Monsieur Le Maire indique que deux commission spécifiques ont été créées : il s'agit de la commission PLU reliée à la commission urbanisme/assainissement ainsi que la maison intergénérationnelle reliée à la commission Bâtiment/Voirie et Réseaux. Il précise que ces deux commissions sont ouvertes à tous les membres du conseil municipal souhaitant y participer.

7- Mise en place de réunions de hameaux

Monsieur Le Maire expose qu'un courrier sera prochainement distribué dans chaque boîte aux lettres des habitants de la commune, leur proposant de participer à la réunion du hameau les concernant. Ces réunions qui se dérouleront dans le courant du mois de juin, seront l'occasion pour les arthaziens de rencontrer les élus, d'exprimer leurs attentes ou suggestions relatives à la vie de leur hameau.

8- Organisation cérémonie du 8 mai

Elle aura lieu ce jeudi à 11 heures devant le monument aux morts et sera suivie par un vin d'honneur à la salle de la mairie. Des affiches ont été apposées dans les panneaux d'affichage ainsi qu'en Mairie et à l'agence postale communale pour inviter la population d'arthaz à participer à la cérémonie.

9- Rapport des commissions

- **Communauté de Communes** : Monsieur Le Maire porte à connaissance du conseil municipal, le rapport d'activité 2007 de la C.C.A.S.

- **Scolaire** : divers points sont abordés par Madame Marie-Pierre Pernet dont les prévisions d'organisation du soutien scolaire à la rentrée 2008, la grève du 15 mai suivie par l'équipe enseignante de l'école d'Arthaz et le financement des écoles privées.

- **Urbanisme** : Monsieur Laurent GROS donne un compte-rendu des divers rendez-vous relatifs à l'urbanisme. Il informe également qu'un marché public sera prochainement lancé afin de procéder dans un premier temps à la réalisation de la carte communale et dans un deuxième temps à la finalisation du PLU.

- **Bâtiments** : Monsieur Alain CIABATTINI informe le conseil, qu'une salle du presbytère sera prochainement mise à disposition de l'ADEL tous les mardis après-midi et que des rendez-vous sont programmés avec la DDE pour la rénovation de l'école et de l'Auberge dans le cadre de l'ATESAT ainsi que pour la Maison Intergénérationnelle.

- **Associations** : Monsieur Jean Claude VIAL donne un compte-rendu de la réunion avec les associations qui s'est déroulée le lundi 28 avril dernier. De plus, un courrier sera adressé à tous les présidents des associations de la commune afin de préparer les subventions 2008 attribuées par le conseil municipal lors de son assemblée de juin.

10- Informations diverses

- **Défibrillateur :** Monsieur Le Maire informe le conseil de la possibilité d'installer un défibrillateur à disposition des habitants. Le coût se monterait à 1500 euros.

- **Voiture de fonction avec publicité :** Suite à la réception d'une publicité, contact a été pris avec la société France Infocom afin de s'informer des modalités de mise à disposition gratuite d'un véhicule utilitaire pour le service technique.

- **Feux d'artifice pour le 14 juillet :** ils seront tirés comme habituellement par les bénévoles habilités et la municipalité prendra une assurance sur deux jours afin de couvrir tout risque.

- **Concours Prioriterre :** Madame Fabienne MOREL informe les membres du conseil municipal du déroulement d'un concours européen intitulé « Familles à Energie Positive » organisé au niveau départemental par l'association Prioriterre. Le but étant de réunir une ou plusieurs équipes d'habitants de la commune qui devront réduire leur consommation d'énergie sur une période de 6 mois. Le conseil municipal donne son accord pour que la Commune d'Arthaz participe au concours.

- **Fleurissement de la commune :** il sera effectué par des élèves du lycée agricole de Contamine Sur Arve et aura lieu le jeudi 15 et le vendredi 16 mai.

- **Organigramme des Services de la Commune :** une délibération sera prise au conseil municipal de juin.